



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P451_2024

Date : 08/11/2024

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Ouvertures de postes

Pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ouvre les postes listés ci-après.

DGA Proximité et Aménagements

Suite à une procédure de recrutement ayant abouti à recruter un agent sur un grade différent de ceux ciblés initialement, il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnel à temps complet.

Pôle de Proximité de Cœur de Cotentin

En vue d'une modification de temps de travail, il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (31h30/35h00).

Suite à une réorganisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'animatrice RAM/LEP PP. Cœur du Cotentin, poste à temps non complet (30h00/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'animateur territorial,
- un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable d'unité petite enfance PP. Cœur du Cotentin, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'infirmier en soins généraux,
- un poste de puéricultrice,
- un poste de puéricultrice hors classe.

Pôle de Proximité des Pieux

En vue d'une modification de temps de travail, il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (19h30/20h00),
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (19h35/35h00).

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur HL PP Les Pieux 5, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification de poste, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur HL - Helleville, poste à temps non complet (10h25/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'ATSEM Siouville 2, poste à temps non complet (31h30/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'enseignant formation musicale PP. Les Pieux 1, poste à temps non complet (17h30/20h00), d'ouvrir :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2^{ème} classe
- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Les Pieux 4, poste à temps non complet (4h40/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Pôle de Proximité du Val de Saire

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'entretien des locaux PP. Val de Saire, poste à temps non complet (17h30/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur service jeunesse et sports PP. Val de Saire, poste à temps non complet (18h30/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe.

Pôle de Proximité de Montebourg

En prévision d'un départ en retraite et suite à une modification de temps de travail, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'aide cuisine PP. Montebourg 4, poste à temps non complet (33h00/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de cuisinier PP. Montebourg, poste à temps non complet (33h00/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal.

Suite à un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint technique complexe sportif PP. Montebourg 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal.

Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église

En vue de modifications de temps de travail, il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (12h30/35h00),
- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (14h00/35h00),
- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (27h00/35h00).

DGA Services aux Usagers

Direction Transport et Mobilité

En prévision d'une mutation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de directeur Transport et Mobilité, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'ingénieur territorial,
- un poste d'ingénieur territorial principal,
- un poste d'ingénieur territorial hors classe,
- un poste d'ingénieur en chef,
- un poste d'ingénieur en chef hors classe,
- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal,
- un poste d'attaché territorial hors classe,
- un poste d'administrateur hors classe.

Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

Suite à une mutation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chef d'équipe collecte Nord B, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'agent de maîtrise,
- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chauffeur-riporteur CNC 4, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chauffeur-riporteur CNC Soir 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

DGA Systèmes d'Information et Ressources Humaines

Suite à une réorganisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission intervention RH, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'ingénieur territorial,
- un poste d'ingénieur territorial principal,
- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal,
- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une réorganisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission expérience RH, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal.

Direction générale des services

Suite à une réorganisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission accompagnement du campus, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal,
- un poste d'ingénieur territorial,
- un poste d'ingénieur territorial principal.

Il est précisé que les postes surnuméraires, créés afin de pourvoir les emplois, seront fermés après aboutissement de la procédure de recrutement.

Fermetures de postes

Suite à l'aboutissement de procédures de recrutement, de l'exécution des promotions et avancements de grade et à des fermetures de poste en comité social territorial, il est proposé de fermer les postes surnuméraires suivants :

Postes Budgétaires Fermés	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
<i>A</i>	
ATTACHE HORS CLASSE	1
ATTACHE PRINCIPAL	3
ATTACHE TERRITORIAL	2
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	7
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	4
REDACTEUR	5
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	4
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	4
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	2
FILIERE ANIMATION	
<i>B</i>	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1
ANIMATEUR	1
<i>C</i>	
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	13
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	13
ADJOINT ANIMATION	14
FILIERE CULTURELLE	
<i>B</i>	
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	1
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	1
ASSISTANT DE CONSERVATION	1
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	1
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	2
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	1
<i>C</i>	
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	1
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	1
FILIERE SOCIALE	
<i>C</i>	
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	1
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	2
FILIERE SPORTIVE	
<i>B</i>	

Postes Budgétaires Fermés	
EDUCATEUR TERR. DES APS	1
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR PRINCIPAL	5
INGENIEUR	2
<i>B</i>	
TECHNICIEN	4
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	9
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	12
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5
AGENT DE MAITRISE	8
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	10
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	14
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3
Total postes budgétaires fermés	160

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau des emplois par la création de postes pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, tel que défini ci-dessous :

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Pôle de Proximité de Cœur de Cotentin Animatrice RAM PP. Cœur du Cot. 2	ADJOINT ANIMATION	N	0,90
Pôle de Proximité de Cœur de Cotentin Animatrice RAM/LEP PP. Cœur du Cotentin	ANIMATEUR	N	0,86
	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	N	0,86
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	N	0,86
	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	N	0,86
	ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	N	0,86

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Pôle de Proximité de Cœur de Cotentin Responsable d'unité petite enfance PP. Cœur du Cotentin	INFIRMIER SOINS GENERAUX	C	1,00
	PUERICULTRICE HORS CLASSE	C	1,00
	PUERICULTRICE	C	1,00
Pôle de Proximité de Montebourg Cuisinier PP. Montebourg	AGENT DE MAITRISE	N	0,94
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	N	0,94
Pôle de Proximité de Montebourg Aide cuisine PP. Montebourg 4	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	N	0,94
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,94
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	N	0,94
	AGENT DE MAITRISE	N	0,94
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	N	0,94
Pôle de Proximité de Montebourg Adjt tech. complexe sportif PP. Montebourg 2	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00
Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église Adjt animat. PP. St Pierre Eg. 6 (TNC 12h30)	ADJOINT ANIMATION	N	0,36
Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église Adjt. animat. PP. St Pierre Eg. 1 (TNC 14h00)	ADJOINT ANIMATION	N	0,40
Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église Adjt. animat. PP. St Pierre Eg. 3 (TNC 27h00)	ADJOINT ANIMATION	N	0,77
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur HL PP Les Pieux 5	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur HL - Helleville (TNC 10h25)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	N	0,30
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,30
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	N	0,30
Pôle de Proximité des Pieux ATSEM Siouville 2 (TNC 31h30)	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	N	0,90
	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	N	0,90
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Siouville 1 (TNC 19h35)	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,56
Pôle de Proximité des Pieux Enseignant accompagnement musique PP. Les Pieux (TNC 19h30)	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	N	0,98

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Pôle de Proximité des Pieux Enseignant formation musicale PP Les Pieux 1 (TNC 17h30)	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	N	0,88
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	N	0,88
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	N	0,88
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Les Pieux 4 (TNC 4h40)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	N	0,13
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,13
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	N	0,13
Pôle de Proximité du Val de Saire Opérateur agent d'entretien des locaux PP. Val de Saire (50%)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	N	0,50
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,50
Pôle de Proximité du Val de Saire Opérateur serv. jeunesse et sports PP. Val de Saire 1 (TNC 18h30/35h)	ADJOINT ANIMATION TERRITORIAL	N	0,53
	ADJOINT ANIMATION TER. PPAL 2E CL	N	0,53
	ADJOINT ANIMATION TER. PPAL 1E CL	N	0,53
Direction Accompagnement des Territoires Chargée de projet coordination politique aux familles	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	C	1,00
Direction Transports et Mobilités Directeur transport et mobilités	ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE HORS CLASSE	C	1,00
	INGENIEUR EN CHEF	C	1,00
	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	C	1,00
	INGENIEUR	C	1,00
	INGENIEUR PRINCIPAL	C	1,00
	INGENIEUR HORS CLASSE	C	1,00
Directrion Déchets Ménagers et Assimilés Chef d'Équipe Collecte Nord B	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
Directrion Déchets Ménagers et Assimilés Chauffeur-Ripeur CNC 4	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Directrion Déchets Ménagers et Assimilés Chauffeur-Ripeur CNC Soir 1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
DGA Systèmes d'Information et Ressources Humaines Chargé de mission interventions RH	ATTACHE	C	1,00
	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	INGENIEUR	C	1,00
	INGENIEUR PRINCIPAL	C	1,00
	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
DGA Systèmes d'Information et Ressources Humaines Chargé de mission expérience RH	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
Direction Générale des Services Chargée de mission accompagnement du campus	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	INGENIEUR TERRITORIAL	C	1,00
	INGENIEUR PRINCIPAL	C	1,00
Création de 75 postes budgétaires Dont 34 à temps non complet.			

- **De compléter** la modification du tableau des emplois par la suppression des postes ouverts afin de pourvoir aux recrutements, des postes laissés vacants par la réalisation du plan de promotion et des postes fermés en comité social territorial de la façon suivante :

Postes Budgétaires Fermés	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
A	
ATTACHE HORS CLASSE	1
ATTACHE PRINCIPAL	3
ATTACHE TERRITORIAL	2
B	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	7
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	4
REDACTEUR	5
C	
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	4

Postes Budgétaires Fermés	
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	4
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	2
FILIERE ANIMATION	
<i>B</i>	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1
ANIMATEUR	1
<i>C</i>	
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	13
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	13
ADJOINT ANIMATION	14
FILIERE CULTURELLE	
<i>B</i>	
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	1
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	1
ASSISTANT DE CONSERVATION	1
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	1
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	2
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	1
<i>C</i>	
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	1
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	1
FILIERE SOCIALE	
<i>C</i>	
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	1
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	2
FILIERE SPORTIVE	
<i>B</i>	
EDUCATEUR TERR. DES APS	1
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR PRINCIPAL	5
INGENIEUR	2
<i>B</i>	
TECHNICIEN	4
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	9
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	12
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5
AGENT DE MAITRISE	8
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	10
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	14
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3
Total postes budgétaires fermés	160

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **De dire que** la collectivité se réserve le droit de pourvoir par des agents contractuels les postes de directeur général des services, de directeur général des services techniques et de directeur général adjoint des services sur le fondement de l'article L. 343-1 du code général de la fonction publique. Les recrutements interviendraient sur les emplois susmentionnés correspondants à la strate d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, à l'un des échelons correspondant à l'un de ces emplois, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1er-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **De que la** collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence à un échelon du grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire que** les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 15/10/2024

	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Dont Temps Non Complet (Budgétaire)	Dont Temps Non Complet (Pourvu)	ETP Budgétaire	ETP Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A						
DIRECTEUR GEN SERV 150-400000	1	1	0	0	1,00	1,00
D.G.A. 150 A 400.000	4	3	0	0	4,00	3,00
ADMINISTRATEUR GENERAL						
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	2	1	1	1	1,14	0,14
ADMINISTRATEUR	1	1	0	0	1,00	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL						
SECRETAIRE DE MAIRIE						
ATTACHE HORS CLASSE	3	2	0	0	3,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	36	22	1	1	34,14	20,14
ATTACHE TERRITORIAL	55	36	1	1	55,00	35,30
B						
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	29	19	0	0	29,00	18,40
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	29	20	0	0	29,00	19,60
REDACTEUR	34	27	1	1	33,50	26,30
C						
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	53	40	7	3	48,31	38,33
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	29	16	5	3	24,36	15,57
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	66	55	3	1	63,21	53,43
FILIERE ANIMATION						
B						
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	6	5	2	1	5,77	4,41
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	2	0	1	0	0,86	0,00
ANIMATEUR	4	3	1	0	3,86	3,00
C						
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	17	6	10	0	8,99	6,00
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	17	6	12	2	8,11	4,92
ADJOINT ANIMATION	44	27	40	24	18,12	12,78
FILIERE CULTURELLE						
A						
ATTACHE CONSERV.PAT	1	1	0	0	1,00	1,00
ATTACHE PPAL CONS.PAT	1	1	0	0	1,00	1,00
B						
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	1	1	0	0	1,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL						
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	0	0	0	1,00	0,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	12	9	9	7	6,62	4,15
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	9	6	6	4	6,51	4,04
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	10	7	8	6	6,38	3,85
C						
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E						
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL						
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	2	2	1	1	1,74	1,74
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
A						
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP						
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF						
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	0	0	0	1,00	0,00
PUERICULTRICE CL.SUPERIEUR	1	1	0	0	1,00	1,00
PUERICULTRICE	1	0	0	0	1,00	0,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX	3	2	0	0	3,00	2,00
B						
AUX PUERIC TERR CL SUP	7	7	1	1	6,80	6,80
AUX PUERIC TERR CL NORM	10	10	1	1	9,60	9,20
FILIERE SOCIALE						
A						
EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	2	1	0	0	2,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	11	10	2	2	10,76	9,36
C						
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	2	2	0	0	2,00	2,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	8	6	1	1	5,80	5,60
AGENT SOCIAL	8	8	5	5	6,77	6,77
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	17	13	15	12	13,21	10,21
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	11	6	10	6	7,61	4,29
FILIERE SPORTIVE						
A						
CONSEILLER TERRITORIAL APS						
B						
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	6	5	0	0	6,00	5,00
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	9	8	0	0	9,00	7,70
EDUCATEUR TERR. DES APS	10	9	1	1	9,60	8,40

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241115-P451_2024-AR

C						
OPERATEUR TER. DES APS PPAL						
OPERATEUR TER APS QUALIFIE						
OPERATEUR TER. DES APS						
FILIERE TECHNIQUE						
A						
INGENIEUR GENERAL						
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	4	1	1	1	3,14	0,14
INGENIEUR EN CHEF	3	0	0	0	3,00	0,00
INGENIEUR HORS CLASSE	4	2	0	0	4,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	38	16	0	0	37,00	15,60
INGENIEUR	50	28	0	0	50,00	28,00
B						
TECHNICIEN	45	30	0	0	45,00	29,40
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	40	23	0	0	40,00	22,90
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	25	8	0	0	25,00	8,00
C						
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	55	38	3	1	53,68	37,80
AGENT DE MAITRISE	43	25	4	2	41,65	24,46
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	212	168	39	27	198,93	160,63
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	103	55	28	18	86,51	48,76
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	228	176	71	56	191,07	148,60
CDI DROIT PRIVE						
	2	2	0	0	2,00	2,00
Total général	1428,00	977,00	291,00	190,00	1273,77	889,72

Les ouvertures de postes dans le cadre du plan de promotion sont intégrées dans les Effectifs Budgétaires, mais pas dans les ETP Budgétaires.